



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

Session 2025

Concours : CAPLP et CAFEP-CAPLP EXTERNE et 3^e CONCOURS DU CAPLP

Section : GÉNIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE

Rapport de jury présenté par :

Monsieur POUPON Fabrice – Inspecteur de l'Éducation Nationale, enseignement technique, président du jury.

MEMBRES DU JURY

Cf. arrêté du 24 février 2025

Le jury de la session 2025 est composé des membres suivants :

| MEMBRES DU JURY | | | |
|-------------------|----------|--|------------------------|
| NOM | PRENOM | GRADE | MISSION PARTICULIERE |
| POUPON | Fabrice | Inspecteur de l'Éducation Nationale, enseignement technique : STI | Président du jury |
| MONTREUIL | Vincent | Inspecteur général de l'Éducation du Sport et de la Recherche : STI | Vice-président du jury |
| MYKAJ | Sandrine | Inspectrice de l'Éducation Nationale, enseignement technique : STI | Secrétaire générale |
| COLLINET | Stéphane | Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| DINEUR | Benoît | Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| DOIDY | Laure | Professeure de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| DUPUY | Sandrine | Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques | Membre évaluateur |
| GELDHOF | Nathalie | Professeure de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| JOULKVA | Francis | Professeur agrégé Sciences de l'ingénieur ingénierie des constructions | Membre évaluateur |
| KAZI AOUAL | Faïza | Professeure de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| LINAS | Hélène | Inspectrice de l'Éducation Nationale, enseignement technique : STI | Membre évaluateur |
| LOCATELLI | Laurent | Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| LOUVEAU | Benoît | Professeur de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| SALAÜN | Olivier | Professeure de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |
| VIEIRA | Isabelle | Professeure de Lycée Professionnel Génie civil construction économie | Membre évaluateur |

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| A) STATISTIQUES GENERALES..... | 4 |
| B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE | 4 |
| <i>Épreuve écrite disciplinaire.....</i> | <i>5</i> |
| <i>Épreuve écrite disciplinaire appliquée</i> | <i>8</i> |
| C) ÉPREUVES D'ADMISSION..... | 10 |
| <i>Épreuve de leçon</i> | <i>10</i> |
| <i>Épreuve d'entretien.....</i> | <i>144</i> |
| D) CONCLUSION..... | 15 |

A) STATISTIQUES GENERALES

| | CAPLP GCCE | CAFEP- CAPLP GCCE | 3 ^e Concours CAPLP |
|--|------------|----------------------|----------------------------------|
| Nombre de postes ouverts au concours : | 10 | 2 | 5 |
| Nombre de candidats inscrits : | 75 | 25 | 43 |
| Nombre de candidats présents : | 46 | | 13 |
| Nombre de candidats admis : | 9 | 2 | 4 |
| Nombre de candidats sur liste complémentaire | 0 | 1 | 0 |

Épreuves d'admissibilité :

| | CAPLP GCCE | CAFEP- CAPLP GCCE | 3 ^e Concours CAPLP |
|---|------------|----------------------|----------------------------------|
| Meilleures notes obtenues aux épreuves : | | | |
| Épreuve écrite disciplinaire : | 13,00 | 13,50 | 12,15 |
| Épreuve écrite disciplinaire appliquée : | 16,85 | 17,40 | |
| Notes obtenues par le premier candidat admissible | | | |
| Épreuve écrite disciplinaire | 13,00 | 13,50 | 12,15 |
| Épreuve écrite disciplinaire appliquée | 14,80 | 15,55 | |

Épreuves d'admission :

| | CAPLP GCCE | CAFEP- CAPLP GCCE | 3 ^e Concours CAPLP |
|--|------------|----------------------|----------------------------------|
| Meilleures notes obtenues aux épreuves : | | | |
| Épreuve de leçon : | 14,03 | 13,35 | 14,22 |
| Épreuve d'entretien : | 18 | 11,90 | 18 |
| Notes obtenues par le premier candidat admis | | | |
| Épreuve de leçon : | 13,17 | 13,35 | 14,22 |
| Épreuve d'entretien : | 12 | 10,50 | 12,20 |

Résultats :

| | CAPLP GCCE | CAFEP- CAPLP GCCE | 3 ^e Concours CAPLP |
|---|------------|----------------------|----------------------------------|
| Nbre points obtenus par le premier candidat admis | 157,45 | 153,45 | 113,83 |
| Nbre points obtenus par le dernier candidat admis | 117,95 | 145,30 | 85,38 |

B) ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les deux épreuves d'admissibilité sont des productions écrites sur table, sur copies de concours et documents réponses à compléter. Elles permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit avec clarté et précision sur les problèmes scientifiques et techniques pour la première épreuve et sur des situations pédagogiques courantes rencontrées en lycée professionnel pour la seconde épreuve.

ÉPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnelles.

Durée de totale de l'épreuve : 5 heures, coefficient 2

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre plusieurs problèmes techniques caractéristiques de l'option du concours.

Le sujet comportait **cinq études indépendantes** formant le questionnement et s'appuyant sur des extraits du dossier technique porte sur la **construction d'une école maternelle** dans le quartier du Bois du Verne à Montceau-les-Mines. Le bâtiment, érigé sur un ancien parking scolaire, s'intègre dans un projet de restructuration urbaine. Sa structure mixte associe des voiles en béton armé et une ossature bois, avec une isolation performante en laine minérale, laine de bois et paille. Le dossier comprend les plans architecturaux, les coupes, les détails techniques, les hypothèses de calcul, des extraits de CCTP (gros œuvre, charpente, VRD, etc.), ainsi que les fiches de produits utilisés. Cinq études indépendantes mobilisent différentes compétences en dessin technique, structure, thermique, économie et représentation spatiale. L'ensemble du dossier permet une approche globale et réaliste du projet de construction, en lien direct avec les compétences attendues au concours CAPLP Génie Civil – Construction et Économie.

Le jury rappelle que les études sont indépendantes et peuvent être traitées sans respecter l'ordre proposé dans le sujet. Toutefois, le jury conseille vivement aux candidats d'effectuer une lecture attentive et complète de l'ensemble des pièces du sujet (dossier technique, dossier études et documents réponses) avant de débiter le travail demandé. Il leur est conseillé de prendre le temps d'associer les pièces du dossier technique et les documents réponses (DR) aux thèmes proposés. Cette phase va permettre aux candidats de planifier leur travail pour ces 5 heures d'épreuve.

ÉTUDE 1 : Analyse technique : Dessin de détail (4 points)

L'étude vise à produire une planche de dessins de détails techniques d'une paroi verticale porteuse avec notamment l'étanchéité de la partie en sous-œuvre. Elle s'appuie sur les extraits du CCTP et les plans pour identifier et représenter la solution constructive choisie. Le candidat doit repérer la voile en façade Ouest, côté voie publique, et détailler en coupe verticale la composition du mur. Un détail au 1 :10 est demandé pour proposer une solution d'étanchéité au niveau du corbeau. Le respect des normes graphiques et du dessin technique est impératif. Tous les éléments doivent être désignés et la planche correctement titrée. L'étude mobilise des compétences de lecture de plan, représentation technique et analyse constructive. Elle permet de vérifier la maîtrise des principes de liaisons en gros œuvre et d'étanchéité.

La première partie de cette étude a été traitée de façon satisfaisante par 60% des candidats. La seconde partie faisant appel à l'exploitation de davantage de données et nécessitant une bonne connaissance technologique du procédé retenu pour ce projet a été traitée avec beaucoup moins de succès.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la lecture souvent trop superficielle du questionnement et sur le manque de qualité des productions graphiques qui restent pourtant un élément central des techniciens du bâtiment. Le jury regrette que les éléments attendus, pourtant clairement mentionnés dans le questionnement, ne figurent pas sur les copies. De même, le manque de soin, d'application dans l'écriture et de qualité dans les tracés nuit à l'exploitation des productions. Le respect des règles de dessin technique est un incontournable lorsqu'il s'agit du recrutement de futurs enseignants de construction en génie civil.

ÉTUDE 2 : Analyse structurelle : Stabilité provisoire du voile BA Ouest (4 points)

Cette étude consiste à vérifier la stabilité temporaire d'un voile en béton armé en façade Ouest durant la phase de chantier. Elle repose sur l'analyse des charges (poussée des terres, trafic voirie) et la modélisation mécanique du système "voile – bracon – massif d'appui". Le candidat doit produire un schéma coté du voile et de l'implantation des bracons. Ensuite, il modélise les efforts à l'ELU, calcule les charges ponctuelles et réparties, puis les réactions d'appui. La charge transmise au massif est comparée à la contrainte admissible du sol. Cette vérification garantit la sécurité pendant les travaux avant la pose définitive de la charpente. L'étude demande des compétences d'aptitudes de lecture de plans et de calculs de base de la mécanique (PFS).

40% des candidats n'ont pas traité cette étude et 30% de ceux qui l'ont traitée ont seulement réussi à obtenir les premiers résultats. De façon à guider au mieux les candidats, cette étude avait été volontairement découpée en étapes traduites par un questionnement clair et en donnant les résultats intermédiaires. Mais le jury n'a pu que constater la méconnaissance de base utilisée dans la résolution de problèmes de ce type, (trigonométrie, charges, PFS) ce à quoi il faut ajouter des erreurs de calcul flagrantes et des incohérences graves dans l'emploi des unités utilisées alors qu'il s'agissait de la résolution d'un système élémentaire.

ÉTUDE 3 : Analyse hygrométrique : Paroi verticale bois-paille (4 points)

Elle a pour but de vérifier la performance thermique et hygrothermique d'un mur bois-paille. L'analyse porte sur le respect du principe des Sd décroissants, pour prévenir tout risque de condensation. Le candidat doit d'abord représenter la composition de la paroi, calculer sa résistance thermique et déterminer l'importance de la paille dans cette performance. Il calcule ensuite le coefficient de transmission thermique et le flux thermique traversant la paroi. À partir des données de diffusion de vapeur d'eau, il déduit le débit de vapeur, les pressions partielles et les risques de condensation, notamment entre la laine de verre et le pare-vapeur. L'étude permet d'analyser la durabilité des parois isolées biosourcées. Elle mobilise des connaissances en physique du bâtiment, thermique, hygrométrie et construction durable.

Le jury a constaté le manque de méthode et de savoir-faire pour ce type de tâche pourtant incontournable pour la première partie lorsque l'on se destine à l'enseignement de la construction. De nombreux candidats ne maîtrisent pas les conversions ou les ordres de grandeurs.

Le jury souhaite indiquer aux candidats que ce type d'étude permet d'évaluer la rigueur de la démarche ainsi que l'exactitude des calculs et des unités employées. Le jury conseille aux candidats de contrôler l'ordre de grandeur de leurs résultats. De nombreuses aberrations ont été relevées dans les copies.

ÉTUDE 4 : Analyse économique : Prix du platelage bois extérieur (4 points)

Cette étude vise à estimer le prix de vente d'un platelage bois, à partir des données techniques et économiques fournies. Elle comprend la réalisation d'un croquis du principe constructif, des avant-métrés (surface, linéaires, quantités) et le calcul du déboursé sec. Les composants comme les lames, jupes, plots, visseries et solives sont chiffrés avec leurs pertes. La main d'œuvre est décomposée par phases (assise, ossature, platelage). Ensuite, le prix de vente HT est calculé via le coefficient de vente (Kpv), intégrant frais généraux et bénéfiques. Cette étude permet de lier quantification technique et chiffrage économique, indispensable en économie de la construction.

Ce type de tâche nécessite de la méthode et des capacités d'analyse pour intégrer sans erreur les nombreuses données techniques et financières qu'il faut bien souvent adapter à la situation à traiter, après avoir fait les choix appropriés. Ce savoir-faire fait partie intégrante de l'enseignement en bac professionnel de technicien en études du bâtiment, cible principale des enseignants de cette spécialité du CAPLP.

La première partie de cette étude a été traitée par 65% des candidats, avec une réussite significative, en revanche, la seconde partie a posé bien plus de problèmes.

Le jury regrette que les candidats ne se préparent pas davantage à ce type d'exercice pourtant récurrent et qui plus est, courant dans le domaine professionnel. Le manque de méthode et de savoir-faire dans le traitement de ce type de question met rapidement les candidats en difficulté. Le jury constate aussi que de trop nombreux candidats ne savent pas rapporter des consommations ou des coûts sur des unités élémentaires d'ouvrages et manquent de recul sur leurs résultats parfois aberrants. La maîtrise de ce procédé d'estimation est indispensable à l'enseignement en bac professionnel de technicien d'études du bâtiment, option A.

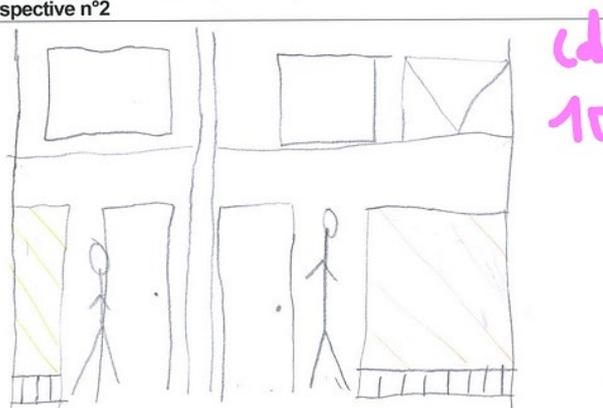
Le jury souhaite indiquer aux candidats que ce type d'étude permet d'évaluer la rigueur de la démarche ainsi que l'enclenchement et la précision des calculs. Ce travail de méthode doit être renforcé et aller jusqu'à une démarche d'autocontrôle des résultats produits.

ÉTUDE 5 : Analyse volumique : Croquis d'ambiance sur circulation (4 points)

L'objectif est de produire un croquis d'ambiance en perspective d'un espace intérieur de l'école, en suivant une perspective frontale. Le croquis porte sur une zone de circulation comportant des casiers, des portes et éléments de signalétique colorée. À partir des documents techniques et du croquis existant (perspective n°1), le candidat esquisse le volume principal, détaille les éléments mobiliers et applique des effets de profondeur (ombres, couleurs, silhouettes). Cette étude mêle représentation architecturale et ambiance spatiale. Elle évalue la capacité à traduire des intentions architecturales par le dessin. Elle mobilise des compétences graphiques, artistiques et de lecture spatiale, essentielles à la communication en architecture.

Cette étude est traitée à la grande majorité des candidats. La première partie sur le tracé des volumes a été réalisée facilement grâce à la perspective N°1 donnée en exemple. La deuxième partie est traitée avec moins d'aisance. La mise en situation (personnage, teinte) fait partie intégrante de l'épreuve pour évaluer le candidat. Il n'est pas acceptable de réaliser des perspectives à plat ou des silhouettes bâtons tel que l'extrait ci-contre d'une copie de candidat.

DR5 - Analyse volumétrique : Croquis d'ambiance sur circulations perspective n°2



En conclusion concernant cette épreuve disciplinaire, le jury conseille aux candidats de prendre le temps de s'appropriier les éléments du dossier technique, de s'imprégner de l'ensemble des données de chaque étude et de s'assurer de la totale compréhension des questions avant de débiter la composition.

La maîtrise du temps alloué à chaque étude est un paramètre important pour la réussite. Le jury ne peut que recommander aux candidats de se préparer en traitant, en temps limité, les sujets des précédentes sessions, et ce, en situation réelle de composition. Il est aussi indispensable d'approfondir ces connaissances et savoir-faire fondamentaux pour l'exercice à venir du métier d'enseignant en construction et économie.

ÉPREUVE ECRITE DISCIPLINAIRE APPLIQUEE

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnelles.

Durée de totale de l'épreuve : 5 heures, Coefficient 2

Les 4 études à caractère pédagogique proposées aux candidats s'appuyaient sur les extraits du dossier technique de la construction d'une école maternelle à Montceau-les-Mines. La contextualisation des 4 études proposées était la suivante :

Etude 1 : Construction de séquence et développement de séance :

Cette étude propose de concevoir une séquence pédagogique destinée à une classe de Première Bac Pro TEB option A, portant sur l'établissement d'un planning d'intervention à intégrer à un Dossier de Consultation des Entreprises. Elle comprend l'identification des compétences du référentiel (notamment la compétence C3.6), les savoirs associés, l'organisation des séances, et le développement détaillé d'une séance. Le candidat doit prévoir les ressources, les activités des élèves, les objectifs pédagogiques et les critères d'évaluation.

Cette étude permet de relier un contenu technique (le planning de chantier) à une démarche pédagogique structurée.

Etude 2 : Grille d'auto-évaluation :

L'étude consiste à concevoir une grille d'auto-évaluation destinée à des élèves de Première Bac Pro TEB, option A, après une activité de réalisation de devis quantitatif d'un habillage en pierre.

Les élèves peuvent utiliser la méthode traditionnelle (minute de métré) ou un outil numérique (BIMVISION). À partir des compétences C1.2 et C3.4 du référentiel et d'un exemple fourni (DP8), le candidat doit créer une grille permettant aux élèves de s'auto-évaluer.

L'objectif est de les aider à prendre conscience de leur niveau d'acquisition des compétences professionnelles. L'exercice met l'accent sur la pédagogie différenciée, la maîtrise des outils numériques et l'autonomie dans l'évaluation les apprentissages.

Étude 3 : Séance d'accueil de collégiens en mini-stage

Le candidat doit concevoir une séance de 3h pour accueillir des collégiens en mini-stage dans une classe de Seconde Bac Pro "Modélisation numérique du bâtiment". L'objectif est de leur faire découvrir les deux options du Bac Pro TEB (option A et option B), à travers la compétence commune C3.5. Deux modalités sont envisagées : intégration dans la classe ou organisation en groupes séparés. Le candidat doit argumenter son choix, planifier la séance (fiche DR3.1), et rédiger un contrat pédagogique à destination des collégiens (fiche DR3.2).

Le candidat doit proposer une séance permettant l'accueil d'élèves extérieurs à la classe. Elle mobilise des compétences en communication, organisation d'activités et accompagnement à l'orientation.

Étude 4 : Formalisation pédagogique du projet

Cette étude porte sur la formalisation d'un projet pédagogique interdisciplinaire en classe de Première Bac Pro TEB, option B. Il s'agit d'aménager la salle de repos des maitres de l'école maternelle. Ce projet s'intègre dans une démarche pluridisciplinaire impliquant le professeur d'arts appliqués. Le candidat doit identifier les compétences visées dans le référentiel du bac. Professionnel de TEB, option B et dans le programme d'arts appliqués, puis compléter une fiche de formalisation (DR4) incluant les objectifs, partenaires, planning, compétences transversales, outils d'évaluation et de valorisation du projet.

L'approche vise à responsabiliser les élèves dans une situation réelle, développer leur créativité. Cette étude valorise la pédagogie de projet et la coopération interdisciplinaire.

Le dossier technique et le sujet comportent tous les éléments nécessaires au traitement des études proposées. L'épreuve avait pour objectif de vérifier les aptitudes des candidats à l'élaboration de tout ou partie de productions à caractère pédagogique appliquées au niveau d'enseignement et à la spécialité de Technicien d'études du bâtiment du bac professionnel.

En préambule de la présentation des études, le sujet comporte une contextualiser de l'épreuve et de rappelle les éléments fondamentaux de la pédagogie appliquée en lycée professionnel. Ainsi plusieurs concepts de la pédagogie inductive sont rappelés de telle façon que les candidats disposent des bases indispensables pour produire des copies de qualité.

Il est aussi rappelé que les thèmes des études proposées sont issus de situations courantes d'enseignement professionnel en LP, en relation directe avec les orientations de la transformation de la voie professionnelle mise en œuvre dernièrement.

Le jury a noté une très grande disparité de traitement de ces différentes études. Ceci est très certainement dû à la préparation des candidats à cette épreuve à caractère pédagogique qui nécessite une connaissance stabilisée du référentiel de bac pro et des modalités pédagogiques appliquées en lycée professionnel.

Le jury incite les candidats à s'approprier les supports pédagogiques donnés afin de produire des propositions plus personnalisées. Il regrette que les candidats se limitent trop souvent à recopier les critères de la grille d'auto-évaluation fournie en exemple.

En conclusion, concernant cette épreuve disciplinaire appliquée, le jury conseille aux candidats de lire précisément l'objectif de chaque étude afin de répondre au plus près des exigences des référentiels. Il est également essentiel de répondre avec une pédagogie inductive.

Le jury recommande à nouveau aux candidats de s'intéresser davantage aux pratiques pédagogiques innovantes adaptées à l'enseignement en lycée professionnel. Il leur conseille :

- De prendre le temps nécessaire à la lecture du sujet afin de bien comprendre les consignes ;
- D'utiliser tous les moyens mis à disposition du candidat permettant de rendre le plus clair possible les productions (utiliser des couleurs, surligner les informations importantes, ...) ;
- De porter une attention toute particulière à la qualité rédactionnelle des écrits (syntaxe, règles d'orthographe, etc.).
- De se projeter davantage dans les missions de l'enseignant.

C) ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent chacune un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, laïcs, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les élèves et les personnels de la communauté éducative d'un établissement scolaire.

ÉPREUVE DE LEÇON

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnelles.

Durée de totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 5

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **Partie 1 : travaux pratiques** : 4 heures,
- **Partie 2 : préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **Partie 3 : exposé du candidat** de 30 min. maximum suivi d'un **entretien avec le jury** de 30 min. maximum.

50 % de la note est attribué à la **partie 1** et **50 %** de la note est attribué à la **partie 3**.

Description et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant la première partie cette épreuve, sur un projet technique définissant tout ou partie d'une construction. Cette partie se déroule en salle projet. Chaque candidat se voit remettre un thème d'étude accompagné de ressources numériques. Il dispose d'un ordinateur équipé d'un ensemble de logiciels généralistes et spécifiques à la profession. Il peut imprimer et sauvegarder des productions numériques sur un support fourni qu'il pourra exploiter pendant la 2^e et la 3^e partie de l'épreuve.

La présentation de l'exploitation pédagogique attendue est **directement liée aux activités pratiques réalisées**. Le candidat dispose d'une heure (Partie 2) pour préparer ou finaliser son intervention devant le jury. Il dispose pour cela en salle de préparation de la même configuration informatique qu'en salle projet. L'exploitation pédagogique demandée est à destination d'une classe préparant le baccalauréat professionnel de Technicien d'études du bâtiment, option A ou B. La partie 3, exposé du candidat puis entretien avec le jury, se déroule dans le même environnement ; c'est le jury qui rejoint le candidat dans la salle de préparation.

Partie 1 : travaux pratiques

35% seulement des candidats a su mener à terme le travail demandé en salle projet. La moyenne des candidats est de 4,5/10. Les candidats ont dû travailler en autonomie avec l'environnement numérique proposé. Le jury note que la maîtrise des outils numériques BIM de cette spécialité des études du bâtiment reste anormalement fragile. Les productions des candidats manquent souvent de qualité et ne respectent pas rigoureusement les attendus : la modélisation 3D, l'utilisation de la charte graphique, les normes de dessin technique, la méthode de métré... Un futur enseignant de la spécialité construction et économie doit être capable au minimum de maîtriser le niveau de certification des baccalauréats professionnels Technicien d'Etudes du Bâtiment.

Le jury rappelle que les candidats doivent être capables de mener une démarche expérimentale dans les domaines scientifiques et techniques du bâtiment (agencement d'espaces et modélisation BIM, planche de présentation, traitement d'images, estimation des coûts, réglementation thermique, acoustique, accessibilité PMR, organisation et suivi d'une opération de construction...).

D'un point de vue numérique, les travaux pratiques d'expérimentation proposés sont ceux attendus d'un enseignant dans sa pratique pédagogique courante en classe de bac professionnel de Technicien d'études du bâtiment dans ses deux options « Études et Économie » TEBEE et « Assistant en architecture » TEBA.

Il est donc demandé aux candidats une maîtrise :

- d'un logiciel de DAO,
- d'un logiciel de modélisation BIM (REVIT ou ARCHICAD),
- d'un logiciel de visualisation de maquettes au format ifc,
- d'un logiciel de traitement d'images (PHOTOSHOP, GIMP, TWINMOTION),
- d'une suite bureautique standard,
- d'un logiciel de planification,
- d'un logiciel de quantification et d'estimation d'ouvrages.

Le jury remarque que les candidats associent difficilement cette phase de production professionnelle en salle projet à l'exploitation pédagogique qui leur est demandée ensuite.

Cette première partie est un exercice technique à réaliser pour justifier du niveau de compétences numériques et professionnelles. Cependant, le jury invite les candidats à engager à mi épreuve leur réflexion pédagogique et ainsi identifier lors de la partie de travaux pratiques les éléments techniques, les visuels, les extraits des documents et des études produites qui pourront leur servir de support à la préparation pédagogique demandée.

Afin de préparer au mieux cette première partie d'épreuve du concours, le jury invite les candidats à consulter les ressources disponibles sur le site national « eduscol STI » mais aussi de se rendre sur le site « É-bat.Dijon » (<http://etudes-batiment.ac-dijon.fr/>) pour télécharger des exemples de sujets des épreuves professionnelles du bac professionnel TEB dans les deux options.

Partie 2 : préparation de l'exposé

Dans une salle de classe numériquement équipée et disposant du matériel courant d'animation pédagogique, le candidat doit finaliser la préparation de sa séquence et d'une séance d'enseignement. Il doit s'appuyer obligatoirement sur le dossier ressource et une partie des travaux pratiques effectués précédemment. Le niveau d'enseignement et la(les) compétence(s) professionnelle(s) à faire acquérir sont connus du candidat dès le début de l'épreuve (partie 1). Il dispose aussi de trames supports pour la rédaction de ses productions pédagogiques : fiche séquence, fiche séance...

Le jury rappelle ici les attendus :

- Un temps de présentation de l'étude traitée lors de la partie 1 ainsi que les productions et résultats issus des investigations demandées ;
- Une justification du choix pédagogique s'appuyant sur une partie des investigations menées ;
- La présentation d'une séquence pédagogique (durée, nombre de séances, objectifs...) en utilisant la trame remise ;
- Le développement d'une séance issue de cette séquence (contexte professionnel, objectif, compétence(s) développée(s), savoirs associés, évaluation...) en utilisant la trame remise ;

- La production et la présentation de documents remis aux élèves (fiche contrat, support de cours, pré-imprimé, corrigé...).

Le jury conseille aux candidats de lire attentivement les consignes et orientations données dans le sujet quant au niveau de classe et à la (ou les) compétence(s) à développer. Le jury a en effet noté que plusieurs candidats ont construit une séquence pédagogique plutôt éloigné du thème du TP donné, n'exploitant de surcroît que très partiellement le contexte professionnel imposé et les investigations menées lors de la première partie. Cet éloignement influe sur l'évaluation de la 3^e partie de l'épreuve.

Le jury a souvent remarqué la difficulté des candidats à gérer cette heure de préparation, ce qui les conduit à ne pas être en mesure ensuite de présenter une démarche pédagogique complète en limitant les compétences attendues. Le jury conseille aux candidats de rédiger d'abord une trame complète de leur présentation avant de s'engager dans la rédaction détaillée des différentes parties qu'ils souhaitent aborder. Ainsi le jury pourra apprécier l'ensemble du déroulement pédagogique et sa cohérence avec la demande initiale et ainsi évaluer les aptitudes pédagogiques transposables dans l'activité habituelle d'enseignement.

Partie 3-1 : Exposé du candidat (30 minutes maximum)

Le jury attend que l'exposé des candidats débute par un rappel concis des travaux réalisés précédemment : la contextualisation du projet et la situation professionnelle proposée.

Le jury demande que le choix de l'objectif pédagogique, la prise en compte du niveau de classe donné et le lien avec le référentiel du diplôme soient explicitement annoncés. La séance proposée doit s'inscrire dans une séquence, elle-même en adéquation avec un contexte professionnel extrait du dossier technique proposé. L'énoncé des premiers éléments d'une progression pédagogique permettent au jury de mieux comprendre l'intégration de la séquence proposée dans le cursus de formation et la cohérence de la compétence visée dans cet ensemble. Les candidats proposent rarement les modalités d'évaluation envisagées au regard des critères d'évaluation des compétences travaillées. Ce sont pourtant des éléments indissociables de l'acte d'enseignement.

Le jury regrette que les candidats restent sur des lieux communs de l'enseignement tant dans les déroulements pédagogiques que dans l'animation des groupes classes. De même, il est rare que les candidats proposent des trames ou exemples de productions pédagogiques à destination des élèves (trame de cours, exercices d'appropriation, fichiers ressources, supports d'évaluation, de remédiation...).

Cependant, lors des exposés, le jury a pu observer une qualité de langage satisfaisante et une élocution claire à quelques rares exceptions, ainsi qu'une communication courtoise pour la très grande majorité des candidats.

Le jury tient à souligner que la grande majorité des candidats n'exploitent pas les 30 minutes qui leurs sont allouées pour leur exposé. 25 % d'entre eux n'utilisant que 10 minutes de ce temps.

Partie 3-2 : Entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est principalement sollicité pour préciser ou compléter certains points de sa présentation et pour expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Le jury aborde régulièrement avec les candidats :

- Le contexte et la mise en situation de l'apprentissage ;
- L'articulation des activités élèves / cours / application / synthèse / étude de cas ;
- La(les) stratégie(s) d'évaluation et de remédiation envisagée(s) ;
- L'exploitation des référentiels ;
- L'utilisation prévue de matériels didactiques, particulièrement numériques ;
- La connaissance des parcours de formation et les organisations mises en œuvre en lycée professionnel.

Ces points sont essentiels dans l'évaluation des prestations. Le jury s'enquiert aussi du niveau de connaissance des candidats des textes et de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle engagée en 2018.

Le jury a apprécié la posture d'écoute de la très grande majorité des candidats face aux questions, reformulations ou encore indications complémentaires demandées. Les échanges se doivent d'être courtois et constructifs. La bienveillance des deux parties est de mise.

Pour cette partie 3, la moyenne des candidats est à 5/10. Onze candidats ont obtenu une note supérieure à 6/10, quatre candidats ont obtenu moins de 3/10.

En synthèse, le jury souhaite rappeler quelques conseils pour la préparation pédagogique des séquences et séances d'enseignement :

- Les objectifs pédagogiques sont formulés en utilisant des verbes d'action ;
- Toute séquence se construit à partir d'un dossier support, en définissant un contexte professionnel de l'activité proposée aux apprenants ;
- La mise en situation professionnelle doit rester cohérente avec les différentes phases du dossier (APS, APD, DCE...) Cf. par exemple la Loi MOP ;
- Le niveau de formation visé doit être clairement défini ;
- La séquence et les séances doivent être intégrées dans une progression pédagogique construite pour le cycle de formation ;
- Les évaluations doivent être systématiquement prévues et comprendre les critères d'évaluation des compétences du référentiel de la spécialité visée ;
- Le suivi de l'acquisition des compétences par les élèves doit être formalisé ;
- L'utilisation du numérique en tant qu'outil au service des apprentissages est à privilégier (interactivité, simulation, aide à l'individualisation des parcours...).

Le jury invite les candidats à connaître le parcours de formation d'un élève de lycée professionnel ainsi que le fonctionnement d'un EPLE.

Le jury demande aux candidats de ne pas s'appuyer uniquement sur leur éventuelle expérience professionnelle en établissement.

ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnelles.

Durée de totale de l'épreuve : 35 minutes, coefficient 3

L'épreuve est divisée en 2 parties :

- **Partie 1 : Présentation du candidat et échange** : 5 + 10 minutes,
- **Partie 2 : Mises en situation professionnelle** : 20 minutes.

Description et objectifs de l'épreuve.

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'Éducation.

L'entretien comporte une première partie de quinze minutes débutant par une présentation de cinq minutes (maximum) par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. Cette présentation donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve dure vingt minutes. Elle doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.);
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Les membres du jury conseillent aux candidats de mettre à profit les 5 minutes de présentation personnelle pour valoriser notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Il conseille aussi aux candidats d'exprimer clairement le lien entre leur parcours et leur désir d'enseigner en citant quelques exemples d'actions menées comme la prise de contact et la visite d'un établissement scolaire. Ces démarches permettraient aux candidats de mieux appréhender les fonctions et rôles des différents personnels, d'identifier l'organisation structurelle et de se familiariser avec les acronymes employés dans l'éducation nationale.

Plus précisément, le jury invite le candidat à utiliser la totalité des 5 minutes de présentation pour valoriser son expérience et sa motivation.

Dans la seconde partie de l'entretien, et malgré sa courte durée, le jury conseille aux candidats de prendre le temps de bien appréhender tous les éléments composant les situations professionnelles proposées. Il est important de contextualiser au mieux ces situations pour apporter des réponses structurées et les plus complètes possibles. Un incontournable, gage de réussite de cette épreuve, est de maîtriser les principes et les valeurs de la république, de savoir les identifier immédiatement dans une mise en situation professionnelle donnée et s'appuyer sur ceux-ci dans l'argumentation développée.

Le jury conseille aux candidats de rester vigilants quant aux éléments de langages employés qui doivent être strictement en adéquation avec la posture attendue d'un enseignant, cadre A de la fonction publique.

Lors de l'analyse des situations, le jury demande aux candidats de ne pas s'appuyer uniquement sur une éventuelle expérience en établissement et de faire preuve d'ouverture.

Le jury déplore le manque de préparation des candidats et demande une meilleure connaissance du système éducatif et du fonctionnement d'un EPLE.

Pour finir, le jury conseille au candidat une immersion en lycée professionnel.

Même s'il existe de nombreux moyens de préparer cette épreuve, le jury invite les candidats à consulter prioritairement les ressources disponibles sur le site :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html> ;

D) CONCLUSION

Les membres du jury se doivent de mesurer les aptitudes des candidats à agir en agents du service public de l'Éducation au sein de leurs classes, en équipe pédagogique, en équipe éducative, dans leur établissement d'affectation et ce, en toutes situations professionnelles couramment rencontrées dans l'exercice du métier d'enseignant.

Ces aptitudes viennent compléter la préparation technique aux épreuves de ce concours, les compositions écrites et les prestations orales ne peuvent être improvisées.

Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer notamment sur le rapport de jury et de prendre connaissance des éléments relatifs aux ressources (liste non exhaustive) disponibles à partir des références ci-après :

- <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid129232/sujets-rapports-des-jurys-caplp-2019.html>
- le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat (BOEN n°30 du 25 juillet 2013) ;
- les ressources du portail national des professionnels de l'éducation – Éduscol.